



Conseil Commun de la Fonction Publique du 7 juillet 2022

Déclaration de la CGT Fonction Publique

Monsieur le Ministre,

Mesdames, Messieurs ;

Vous avez été confirmé dans votre responsabilité de ministre de la Transformation et de la Fonction publiques.

Le moment est venu de vous dire que la CGT est dans l'attente d'une tout autre conception et d'une tout autre organisation de la démocratie sociale au sein de votre ministère. Permettez-nous de vous dire que c'est une pseudo « conférence salariale » qui a été convoquée le 28 juin dernier.

Outre que cette dernière n'aura été précédée, pour ce qui nous concerne, que d'une seule réunion bilatérale, elle s'est conclue par l'annonce de différentes mesures qui n'auront pas été discutées et qui ne répondent pas aux revendications des personnels de la Fonction publique.

Même si le dégel de la valeur du point de l'indice et les mesures pour les débuts de carrière des grades B1 et B2 sont à inscrire à l'actif de la mobilisation des personnels, la CGT réaffirme que le compte n'y est pas. Loin de là !

Avec une inflation dépassant largement les 5 %, une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 15 % depuis l'année 2010, la revalorisation de 3,5 % de la valeur du point, consiste à poursuivre toujours et encore la paupérisation des agents publics. Personne n'est dupe sur les raisons qui vous amènent d'ailleurs à reconduire la GIPA au titre de l'année 2022.

Par ailleurs, il est temps de mettre en œuvre une politique salariale et non pas une politique du pouvoir d'achat.

Ce que les personnels, fonctionnaires et agents non titulaires demandent, c'est une augmentation de leurs traitements et salaires.

La prise en charge obligatoire par les employeurs d'une partie de la cotisation santé au titre de la protection sociale complémentaire, l'extension du forfait mobilité durable, de même que l'augmentation de la Prestation interministérielle de restauration, ne sauraient relever de la politique salariale.

Dans un tel contexte et en amont du débat parlementaire sur le projet de Loi de finances rectificative qui intégrera un « paquet fiscal », il est encore temps de corriger votre copie.

Dans l'immédiat, la CGT réitère ses demandes :

- a) Une augmentation d'au moins 10 % de la valeur du point d'indice avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022,
- b) Une indexation de l'évolution de la valeur du point sur l'évolution de l'inflation,
- c) La confirmation des engagements quant à l'effectivité de l'extension du Complément de traitement indiciaire, **et non sous forme de prime aléatoire comme cela se pratique dans le FPT.**

La CGT Fonction Publique souhaite par ailleurs connaître « l'arbitrage » de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (Dgafp) sur la rémunération des personnels qui ont travaillé le 1^{er} mai dernier et donc du doublement de la rémunération pour ce jour férié travaillé et récupéré.

La CGT vous demande par ailleurs d'ouvrir un processus de négociation devant, a minima, porter sur les points suivants :

- La grille indiciaire, les déroulements de carrière, la reconnaissance des qualifications. D'ores et déjà et sans prétendre à la moindre exhaustivité, la CGT Fonction Publique attire votre attention sur la nécessité de travailler sur l'ensemble des grilles, celles des C, des B, des A et des A+. Il y a besoin de revaloriser les bas de grille, mais aussi de permettre à celles et ceux qui sont en haut de grille de pouvoir bénéficier de débouchés de carrière.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- La construction d'une rémunération plus juste pour les agents non titulaires.
- L'évolution des régimes indemnitaires.
- Le niveau des pensions et des retraites.

Les agents publics sont en colère.

À juste titre, elles et ils demandent une revalorisation significative de leurs traitements et de leurs salaires.

À juste titre, elles et ils demandent que leurs qualifications soient reconnues.

Vous disposez des moyens budgétaires pour le faire. Vous pouvez et vous devez le faire.

Il en va de l'avenir de la Fonction publique et de ses agents.

Nous serons avec les personnels de la santé, qui sont appelés à faire grève et à manifester le 22 septembre prochain.

Nous travaillons par ailleurs, dans l'unité la plus large possible, à une mobilisation de l'ensemble du monde du travail pour obtenir la satisfaction de leurs légitimes revendications.